

PLEUDIHEN

Village

22/04/2016 n°1845

www.pleudihen.fr

BUDGET 2016

Le budget primitif 2016 qui a été examiné par le conseil municipal lors de sa séance du 7 avril, est, à nouveau, impacté par une diminution des dotations de l'état. La dotation globale de fonctionnement attribuée par l'état s'élève à 328 292€ contre 413 424€ en 2013. Depuis 2013, la DGF a diminué de 85 132€, ce qui a pour effet de diminuer nos capacités d'investissement. Aussi, c'est un budget serré qui a été présenté au conseil. Le budget 2016, toutes sections confondues, s'élève à 4 187 110€, car il est prévu un investissement d'importance : la réalisation de la nouvelle cantine scolaire dont la construction s'étalera sur 2016 et 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations de virement vers l'investissement sont de 1 666 779€ contre 1 573 061€ au budget primitif 2015 soit une augmentation de 6% essentiellement due aux charges salariales avec un impact notable des dépenses liées aux TAP. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 893 632€ contre 1 884 124€ en 2015 soit une augmentation de 0,5%, du fait que les dotations (DGF) de l'état et les dotations de compensation, en diminution, sont seulement compensées par les impôts locaux perçus par la commune s'élèvent à 825 798€ contre 810 920€ en 2015 soit une augmentation de 1,8%. Le conseil a décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont maintenus à leur niveau de 2009 : taxe d'habitation 12,24%, taxe foncier bâti 15,81% et taxe foncier non bâti 45,90%. Ce budget permet d'attribuer 198 291€ à la section investissement du budget principal et 37 024€ au budget annexe, déficitaire, de la maison de santé Laennec.

Notre épargne brute en 2016 qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 226 853€. Il convient de retirer le remboursement des emprunts en capital de 154 755€ ; l'épargne réelle n'est donc que de 72 098€. C'est notre capacité réelle d'autofinancement.

Le programme d'investissement proposé pour 2016 s'élève à 2 293 478€ somme élevée car elle prend en compte le coût de la construction et de l'aménagement de la future cantine municipale pour 1 483 200€ TTC et les travaux d'aménagement de la rue du Val d'Orient pour 198 600 TTC. D'autres dépenses d'investissement sont prévues outre la finition des travaux en cours (136 429€), des travaux de voirie (30 000€), des aménagements sur les bâtiments communaux dont l'accessibilité (40 000€), le règlement des travaux ayant séparé les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur les zones qui étaient encore en réseau unitaire (51 589€)... Il est nécessaire de prévoir pour ces investissements un emprunt de 1 043 081€. Le conseil municipal a aussi décidé la réalisation d'un enrochement près de la cale de Mordreuc pour faciliter l'accès à la Rance quelle que soit la hauteur d'eau (pour 7 000€) qui seront réalisés par l'entreprise Lessart.

Les budgets primitifs concernant la commune et le pôle santé ainsi que les divers investissements déjà chiffrés et présentés ont été votés à l'unanimité par les membres présents.

B.Pangault,
Adjoint, membre de la commission des finances

CEREMONIE COMMEMORATIVE : Dimanche 24 avril 2016, la France rendra l'hommage traditionnel aux victimes et aux héros de la Déportation. En ce 69^{ème} anniversaire de la libération des camps de déportation et du retour des déportés, la cérémonie officielle aura lieu : à **11h30**, à la Stèle « Louis Sellin » (derrière la Mairie).

CENTRE CULTUREL

✓ **BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55**

Mardi	9h-12h	
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi		14h-18h
Vendredi	9h30-12h	
Samedi	9h30-12h30	

EXPOSITION – « Pour la deuxième fois, **Isa et Mad** exposeront leurs toiles, huiles et acryliques, à la bibliothèque de Pleudihen sur Rance. Vous y découvrirez des réalisations alliant les matières, les formes abstraites et les motifs floraux". Beaucoup de couleurs en perspective. » Isabelle LORRE
Exposition du 2 au 30 avril - visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Entrée Libre.

Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)
Médecin : 15
Pharmacie : 3237
Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64
Conciliateur de justice : permanence le **jeudi 7 juillet**, de 14h à 16h30 en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)
Taxi LEMOINE : 06.08.54.09.22

MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours – semaine paire) : **mardi 03 mai**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

C'est un pèlerinage que j'ai fait, à travers les bois de l'Argonne, jusqu'à la tombe de notre regretté ami Jean MOUSSON. Pour répondre aux désirs de sa mère, je suis allé reconnaître l'endroit où on l'a déposé. J'ai trouvé sans peine le modeste cimetière où il repose. Le petit enclos qui était le cimetière paroissial de Florent s'est agrandi ; il a débordé, dirait-on, dans la campagne, et les petites croix, toutes semblables, se pressent les unes contre les autres, fleurissant la terre inculte. Dix-sept cents soldats sont couchés là, tout près du champ de bataille où ils sont tombés. Fantassins, artilleurs, pionniers, et bombardiers y dorment leur dernier sommeil. Le bruit du canon arrive jusqu'à eux ; parfois même les obus viennent les troubler. Ne dirait-on pas que les "Boches" en veulent jusqu'à nos morts ?

J'ai facilement trouvé la petite croix portant le nom de notre ami, avec la date, 3 avril 1916. Sur la terre fraîchement remuée, je me suis agenouillé. Il m'a semblé que cette froide glaise recouvrait un peu de ma jeunesse. **Pauvre cher Jean ! un de mes meilleurs amis** ; qui eût dit que j'aurais été obligé de prendre soin de sa tombe. Je le revois toujours gai et enjoué, le boute-en-train de toutes nos réunions de patronage. Combien l'ont méconnu et n'ont pas su deviner, sous ses allures frondeuses, un cœur généreux et aimable, capable de tous les dévouements.

Quand le service militaire le prit, quand plein d'entrain et de courage, il **partit pour le front n'emporta avec lui qu'un souci : sa mère**. Le reste lui importait peu et je crois qu'il se fût trouvé parfaitement heureux si, à tout instant, il n'avait songé que sa mère l'attendait et pleurait. Tous ses moments libres, il les employait à la rassurer, oubliant de se plaindre, pour ne point lui créer de nouveaux sujets d'angoisse. Puissent l'espérance de le revoir un jour et les marques de sympathie de sa famille et de ses nombreux amis, consoler dans la mesure du possible celle qui le pleure. Comme vous le dites si bien, c'est une victime de plus pour la grande expiation, pour la régénération et le salut de la France.

Il faudrait aussi que je vous dise quelques mots de nos fêtes de Pâques. Elles n'ont pas été brillantes : elles ont au moins été consolantes. Nous avons paré d'un peu de jeune verdure et de quelques fleurs notre pauvre chapelle, et nous avons réussi à lui donner quand même un petit air de fête. Mais qu'est-ce que cette parure extérieure ? A l'heure de la messe, ce matin, c'était une foule qui se pressait pour entrer. Nous avons réussi à entasser une centaine de soldats, là où une trentaine à peine auraient été à l'aise, mais bon nombre ont dû rester à la porte. Nous n'avons encore jamais eu à déplorer autant l'exiguïté de notre local. **Nos artilleurs font leurs Pâques**, bravement malgré toutes les difficultés. Et ce Crédo qui montait, fort et prenant, pendant la messe de communion était singulièrement émouvant. Il semblait crier que **nos soldats ne font pas de distinction entre leur devoir patriotique et leur devoir religieux**, l'un qu'ils doivent accomplir et l'autre qu'ils peuvent négliger. **Non, ces deux devoirs, ils savent les remplir jusqu'au bout**. Dans un même amour, ils unissent le Dieu dispensateur de la victoire et la France pour laquelle ils combattent. Ce nous est une bonne raison d'espérer : à tant de prières, à tant de courage, à tant de sacrifices, Dieu ne saurait être insensible. **Ayons confiance, nous ne serons pas abandonnés.**

Le comité de rédaction: I.Malabeux et J.Reungoat.

Les Rendez-vous à la BIBLIOTHEQUE

Samedi 23 avril 2016, Venez faire connaissance, de 11h à 12h, avec "Les Cinq Malfoutus" de Béatrice Alemagna et "L'homme au violon" de Kathy Stinson. (Enfants à partir de 5 ans). **Inscription recommandée** au 02.96.88.20.55 ou bmpleudihen@wanadoo.fr **Animation gratuite.**

STADE PLEUDIHENNAIS

- **Vendredi 22 Avril - Championnat Foot LOISIR. Journée : 17. 30 Ans et Plus** reçoivent l'US PLOUASNE St JUVAT, à 21h.
- **Samedi 23 Avril - Chpt Jeunes de LIGUE. Journée : 15. U 15 A (PH)** reçoivent le GJ Triangle UZEL 1, à 14h. Terrain synth. **Chpts Jeunes de DISTRICT. Journées : 15 et 07 phase 2. U 18 A (D1)** se déplacent au GJ Pays de Rance PLOUASNE 1, à 15h30. **U 17 B (D2)** reçoivent le GJ du Lié PLEMET 2, à 16h. Terrain synthé. **U 15 B (à 8) :** Exempts. **Foot à 8 de DISTRICT. U 13 A, U 12 A, U 12/13 B :** Pas de match officiel. Voir avec les encadrants si match amical. **Ecole de Football. U 11 A-B, U 10 A-B-C :** Pas de plateaux. Voir avec les encadrants s'il y a des entraînements. **U 9 A-B-C-D :** Plateaux à DINAN, à 14h00. **U 8 A-B-C-D :** Plateaux à La VICOMTE, à 14h. **U 6/7 A-B-C-D :** Plateaux à PLEUDIHEN, de 09h45 à 11h45. Terrain synth.
- **Dimanche 24 Avril - Chpts SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 20. Seniors A (DRH)** se déplacent à l'AS TRELIVAN 1, à 15h30. **Seniors B (D1)** reçoivent le CAULNES Rance Foot 1, à 15h30. Terrain synth. **Seniors C (D3)** reçoivent l'AS Le HINGLE 1, à 13h30. Terrain synth. **Seniors D (D4)** se déplace à l'US PLOUASNE St JUVAT 3, à 13h30.

Les AMIS du PATRIMOINE

- **Dimanche 24 Avril - CONCERT** chorales Entre deux Rives de Lanvallay et Ranceline de Pleudihen en l'Eglise de La Vicomté sur Rance à 16h. Libre participation
- **Section Randonnée - Vendredi 22/04 : L'Estuaire du Frémur à St Briac.** 9 km. Départ à 9h. Contact : Pierre Chouin 02.96.83.33.43. chouin.pierre@yahoo.fr

COMITE des FETES - Le Comité des fêtes de Pleudihen organise deux manifestations le 14 et 15 mai 2016.

- **SAMEDI 14 MAI à 20h** salle des fêtes : **soirée des Iles** animée par Hibiscus avec repas composé ainsi : punch avec 1 brochette de boudin, salade exotique, poulet coco avec riz, salade, fromage, glace rhum raisin et café. Tarif (vin non compris) 20 € et enfant - 12 ans 10 €. Sur réservation au Bar le Breizh, au Bar de la mairie et auprès des membres du bureau au 02.96.83.24.70

- **DIMANCHE 15 MAI à 20h30** salle des fêtes : **Fest Noz** avec Sterne, Kikélé et Sonerien 2. Entrée 6 €. Restauration sur place.

INSCRIPTIONS aux ECOLES

ECOLE COMMUNALE « ENTRE TERRE ET MER ». La directrice de l'école publique est disponible pour toute inscription et visite de l'école à tout moment de l'année. Contact : 02.96.83.21.29

ECOLE NOTRE-DAME – PORTES OUVERTES le vendredi 22 avril de 16h30 à 19h, sur les deux sites de l'école. Contact : 09.61.46.52.08 ou eco22.nd.pleudihen@enseignement-catholique.bzh

Année scolaire 2016 – 2017 : OFFRES d'EMPLOIS pour les temps d'activités périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2016 – 2017. Vous êtes retraité ou en activité, vous avez des compétences (bricolage, modélisme, musique, danse, ping-pong, ...) et vous voulez en faire bénéficier les enfants scolarisés à Pleudihen. Envoyez votre CV et votre lettre de motivation : Mairie de Pleudihen sur Rance – Monsieur le Sénateur-Maire – BP 15 – 22690 Pleudihen. Renseignements : 02.96.83.20.20. ou 06.68.19.26.42. (José Escanez) ou pleudihen.jeunesse@orange.fr

PEUT-ON BRULER ses DECHETS VERTS dans son JARDIN ?

Réglementation - « Un particulier n'a pas le droit de brûler ses **déchets ménagers** (Tout déchet, dangereux ou non, produit par les particuliers : résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets verts (bio-déchets)...) à l'air libre. **Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.** Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures. **Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie** ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € »

(Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858> et <https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R35513>)

ARRETE PREFECTORAL – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Selon l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 fixant diverses mesures de prévention contre les incendies de forêts et de landes et réglementant l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département des Côtes d'Armor, **les particuliers ont une INTERDICTION PERMANENTE de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année.**